

Le Journal du Barretois

Journal communal - N° 22

Edition Mars 2016



Sommaire

Page 1	Le Mot du Maire	Page 10	Les feux de plein air
Page 2	Etat civil	Page 11	La circulation des Véhicules...
Page 3	Quelques conseils pour vous protéger	Page 12	Jeux intercommunaux
Page 4-6	Diverses Informations	Page 13	Diverses Informations
Page 7	Info Calitom	Page 14-18	Les associations
Page 8	Monoxyde de carbone	Page 19	Comité des fêtes
Page 9	Diverses Informations	Page 19-20	Quiz communal : réponse

Informations de la Mairie

Horaires d'ouverture du secrétariat : 8h00 - 12h00 du lundi au vendredi
Possibilité de rendez-vous en cas de problèmes.
Téléphone : 05 45 78 06 03 - Télécopie : 05 45 78 82 33
Adresse internet : mairie.barret@wanadoo.fr
La commune dispose d'un site internet : www.laviedemacommune.fr

Tarifs de location de la salle polyvalente :

- Habitants de la commune : 90 euros
- Habitants hors commune : 160 euros
- Cuisine (inclus vaisselle) : 65 euros

Locations annexes :

1 table + 2 bancs : 4 euros

Infos utiles

Conseillers départementaux Charente Sud

Jacques CHABOT : jchabot@elu.lacharente.fr
Isabelle LAGARDE : ilagarde@elu.charente.fr

Député 2ème circonscription

Marie-Line REYNAUD
Tél. : 05 45 36 12 85
Email : marie-line.reynaud@wanadoo.fr
Permanence : Les vendredi 11 Mars, 22 Avril, 20 Mai
et 17 Juin à 14h15 à la mairie de Barbezieux

Sénateurs

Nicole BONNEFOY
Tél : 05 45 90 15 95
Email : n.bonnefoy@senat.fr

Michel BOUTANT

Tél : 01 42 34 46 42 / 05 45 70 71 71
Email : m.boutant@senat.fr
Permanence : Lundi 14 Mars 2016 de 9h30 à 11h30
à la Mairie de Barbezieux

Service National

Filles et garçons, le recensement est obligatoire.

Inscription au secrétariat de la mairie, **dès l'âge de 16 ans** et jusqu'à trois mois au delà de la date d'anniversaire (se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité). L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état (code pour le permis de conduire par exemple).

Après la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans 1/2, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription. Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Renseignements :

Bureau du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - B.P.647 - 86023 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05 49 00 24 69
www.defense.gouv.fr/jdc
mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Le mot du Maire

Notre doyenne nous a quittés. En pensant à elle, je me remémore la fête joyeuse de ses 100 ans auprès de sa famille, Que de moments heureux ou tristes vécus en plus d'un siècle : évolution des techniques, changements de mode de vie, qui nous font croire au progrès quand notre monde est toujours sujet aux conflits, à l'intolérance, à la barbarie comme nous l'ont rappelé les tragiques événements de 2015, qui doivent nous inviter à défendre nos libertés et nous engager à respecter l'autre en acceptant nos différences,

Après une année 2015 où nos associations ont su créer des moments de convivialité lors de diverses animations, je ressens et comprends, en m'inquiétant, la lassitude des bénévoles qui s'usent à la tâche au quotidien, Je ne peux me résoudre à voir disparaître ce qui contribue à la vie de notre commune ; c'est un appel à chacun pour assurer la relève dans l'engagement et mener à bien les projets d'échange en cours,

Des interrogations pour 2016 liées à la nouvelle organisation territoriale et aux baisses de dotation, ainsi qu'au désengagement de l'état surtout en constatant que Courteline est toujours d'actualité...

La réflexion engagée avec certaines communes voisines nous amènera peut-être à la création d'une commune nouvelle pour autant qu'apparaisse une volonté de travailler ensemble pour mutualiser les moyens, tout en maintenant la proximité des services ,

Les travaux de rénovation de notre restauration scolaire conduite par la CDC, vont s'engager dans les prochaines semaines, A compter de fin Avril, les enfants seront accueillis à la salle des fours pour le repas de midi, ce qui entraînera une moindre utilisation de la salle des fêtes en temps scolaire,

Qu'il me soit permis de remercier chacune et chacun de ceux engagés dans la vie de la commune,

Un remerciement tout particulier à Jacky pour les années passées au sein de la collectivité et pour son sens du service public, Longue et heureuse retraite active,

«Il n'existe pas d'autre voie vers la solidarité humaine que la recherche et le respect de la dignité humaine individuelle». (Pierre LECOMTE du NOÛY)

Dominique Chatellier

Etat civil 2015

Naissances

09 Janvier	Louna COIFFARD	15 Mai	Hugo Denis DURAND
29 Janvier	Ève PONTOIZEAU	03 Juin	Léa Marine GUEDON
16 Février	Maximilien Jean BARREAU	11 Juin	Louane WAYE BRILLOUET
09 Mars	Manon MERIOT	29 Septembre	Maïly Orora DEMESTRE
07 Avril	Louison GUAY	16 Décembre	Virginia FELTAIN DJAYANNA
12 Mai	Coline Suzie Dannie PERIER	29 Décembre	Raphaël André NOEL

Mariages

14 Mars	ROUSSEAU Rémy Guillaume & LEERASETHAKORN Nantisa
01 Avril	LABBE Christophe Jean Marcel & SAUQUET Laetitia
11 Juillet	PARTHONNAUD Sébastien Claude & GALLENON Béangère Marjorie
01 Août	RENOUX Guillaume Bernard & PARIS Aurore Nelly Yvonne
22 Août	MERLE Guillaume Bernard & FAUVEL Marie
28 Décembre	TILLON Michel-Ange Gwenaël Raphaël & TOUPIN Michelle Rolande

Décès

18 Février	BONNEAU Paulette Marie Églantine (veuve Mintais)
22 Mai	FACQ Noël Edmond
24 Juin	BLANCHARD Médéric Armand
24 Septembre	PLAIZANCE Pierrette Christiane (veuve Meillat)
21 Décembre	BALLET Guy

Carte d'identité

A compter du 1er Janvier 2014 la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valable 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie . Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères :

<http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Quelques conseils pour vous protéger

Conseils de la Gendarmerie

Cas des cambriolages :

- En cas d'absence (vacances), avisez votre voisinage et vos proches de votre départ ainsi que votre brigade de gendarmerie la plus proche.
- Organisez-vous pour éviter l'accumulation de votre courrier et prospectus dans votre boîte aux lettres et essayez de limiter les signes extérieurs de votre absence (volets fermés trop longtemps).
- Ne laissez pas de message signalant la durée de votre absence sur votre répondeur téléphonique.
- Placez votre argent liquide et vos bijoux en lieux sûrs (coffre à la banque ou chez une personne de confiance).
- Évitez de cacher vos clés d'habitation dans des endroits communs (sous paillasson ou sous un pot de fleurs) et confiez un double à une personne de confiance.
- Pensez à installer un projecteur extérieur couplé à une cellule photo-électrique (l'éclairage automatique de votre entrée ou du cabanon de jardin dissuade le plus souvent les cambrioleurs).
- Ne laissez pas vos clés à proximité de votre porte d'entrée.

La très grande majorité des vols de véhicule appelés (home-jacking), après intrusion dans les résidences, sont facilités par le fait que leurs propriétaires laissent ces dernières facilement accessibles.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

Surtout ne touchez à rien,

Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 (appel gratuit). Une patrouille sera dépêchée sur les lieux pour procéder aux constatations et aux relevés de traces et indices.



Cas des vols liés à l'automobile

Privilégiez le stationnement de votre voiture en un lieu fréquenté et éclairé car l'isoler la rend vulnérable. Retirez la façade de votre autoradio (l'absence de cet accessoire dissuade les malfaiteurs). Otez de l'habitacle les objets de valeur (gps et son support, vêtements,.....), ne laissez pas de sac à main ou autre sacoche visible sur le siège passager lorsque vous circulez en ville (risque de vol dit, à la portière, lorsque vous êtes à l'arrêt à un feu tricolore par exemple).

En cas de vol ou de comportement suspect, composez immédiatement le 17 pour alerter les forces de gendarmerie et donner un maximum de renseignements sur les individus ou le véhicule suspects.

Vols par ruse



N'ouvrez pas la porte à des personnes qui vous sont inconnues. Méfiez-vous du visiteur (souvent seul avant l'arrivée d'un comparse) se déclarant être un agent de EDF, de la POSTE, des EAUX, faux policiers ou gendarmes et autres démarcheurs, demandez une pièce officielle qui doit vous être présentée. Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes. Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile.

Placez vos objets de valeur dans une pièce où vous ne recevez pas les visiteurs. Sur votre boîte aux lettres et dans l'annuaire, n'indiquez pas la mention (veuve, veuf, ou madame).

Avant d'ouvrir votre porte identifiez vos visiteurs à l'aide d'un œilleton ou d'un entrebâilleur pour savoir à qui vous avez à faire.

En cas de doute, observez l'individu et/ou son véhicule afin de pouvoir le décrire en cas de nécessité.

Diverses Informations

Bruits de voisinage (arrêté préfectoral)

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc....) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Blaireaux



Si vous trouvez un **blaireau mort**, merci de le signaler au secrétariat de la mairie

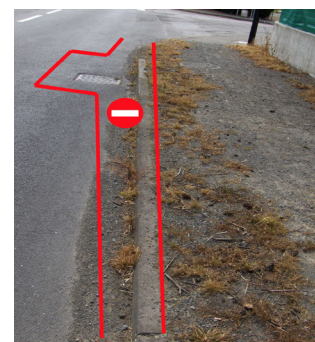
surtout ne le touchez pas...

(texte référencé arrêté préfectoral ordonnant le dépistage de la tuberculose bovine)

Désherbage des fossés

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 ainsi que l'arrêté préfectoral de Charente du 17 avril 2009 stipulent qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire (désherbant, fongicide, insecticide) à proximité des milieux aquatiques :

- à moins de 5m minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25000e;
- dans tous les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages;
- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75000€ d'amende et deux ans d'emprisonnement.

Diverses Informations

Divagation des Animaux

Il est rappelé que la divagation des animaux (chiens, chats) est interdite.

Nota bene : l'identification (tatouage ou puçage) des chats de plus de 7 mois a été rendue obligatoire (loi du 17 mai 2011), il est conseillé de les faire vacciner et stériliser.

Les animaux capturés seront conduits à la fourrière, les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire de l'animal.

Présence verte



SERVICES À DOMICILE

sur tout le département de la Charente

Association loi 1901

Livraison de repas



Des repas livrés pour tous les jours de la semaine, midi, soir.

Nous vous garantissons :

- la possibilité de choisir votre menu
- une alimentation saine et équilibrée
- des repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

Nouveau : Livraison de produits fermiers à domicile

En partenariat avec le magasin collectif de producteurs charentais La Belle Fermière

Rendez-vous sur www.labellefermiere.com ou demandez votre bon de commande papier



Frais de dossiers offerts

Jardinage et petit bricolage

Jardinage :

- Entretien des espaces engazonnés
- Taille des fleurs
- Ramassage des feuilles
- Arrosage
- Plantations de printemps et de l'automne...

Petit bricolage :

- Changement de robinet et de joints sanitaires
- Installation et fixation de petits équipements de rangement
- Peinture de volets....

- + Un abonnement au plus juste des besoins
- + Intervenants qualifiés et sérieux
- + Nous intervenons avec notre propre matériel



05 45 97 81 30 - presenceverte16@msa-services.fr
www.laser-services.fr/presencevertecharente

ou à l'agence Groupe MSA (Angoulême, Barbezieux, Confolens, Mansle, Segonzac)





INFOS PORTAGE DE REPAS

INSCRIPTION :

Pour l'inscription il faut nous communiquer : nom, adresse, téléphone, date de naissance, n° de sécurité sociale (pour une éventuelle prise en charge par la MSA si la personne appartient au régime agricole). Nous aurons besoin d'un RIB, et d'une copie de la carte d'identité du client. Il suffit de nous appeler à PRESENCE VERTE CHARENTE au 05 45 97 81 30.

Il faut que l'on puisse savoir s'il y a besoin d'un régime particulier (diabétique, sans sel par exemple), nous dire les jours de repas souhaités et nous donner quelques indications de parcours pour trouver la maison et une solution pour poser les repas en cas d'absence du bénéficiaire.

Lors de la 1^{ère} livraison vous signerez le bulletin d'adhésion, celui-ci sera tacitement reconductible avec le nombre de repas et les jours choisis sauf avis contraire de votre part.

Les menus de vos repas vous seront indiqués plusieurs jours avant leur livraison.

COMPOSITION PLATEAU :

Le plateau de midi se compose d'un potage, une entrée, un plat, fromage et un dessert au prix de 8.96 €.

Il existe aussi un plateau du soir allégé avec un potage, un plat et dessert à 5.33€ en complément de l'autre plateau si besoin ou alors vous pouvez choisir d'avoir un potage supplémentaire en complément du repas de midi pour 0.60€. Nous pouvons répondre à vos besoins de régimes alimentaires. Vous pourrez profiter d'un choix de menus sur un plateau sans régime.

ORGANISATION LIVRAISONS

Pour faciliter les livraisons nous vous demandons de ne pas vous absenter au moment de la distribution du repas ou de nous dire où le déposer.

En cas d'absence non justifiée, ou d'impossibilité matérielle de vous remettre le repas, celui-ci vous sera facturé même s'il n'a pas été livré.

Jour livraison	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Repas livré	mardi	Mercredi Jeudi	Pas de livraison sauf lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine ou en cas de force majeure	Vendredi Samedi	Dimanche Lundi

MODIFICATION DE COMMANDE (annulation, reprise, ajout, 1^{ère} livraison, etc...),

Prévenez-nous ou faites prévenir très rapidement, afin que nous puissions interrompre la livraison des repas. Cette information rapide nous permettra d'avertir au plus tôt notre fournisseur de repas.

En cas de force majeure (hospitalisation, placement, décès, ...), la livraison du jour même sera facturée.

Pour que les repas ne soient pas facturés l'information doit être donnée auprès de nos services selon les **échéances ci-dessous** :

- pour le repas du mardi, appeler le vendredi avant 12h00
- pour les repas de mercredi et jeudi, appeler le lundi avant 12h00
- pour les repas de vendredi et samedi, appeler le mardi avant 16h00
- pour les repas de dimanche et lundi, appeler le jeudi avant 12h00.

Passé ce délai les repas seront facturés.

FACTURATION ET AIDES:

Le montant de vos repas sera prélevé sur votre compte bancaire le mois suivant (ex : les repas de janvier seront prélevés le 15 février). **20 euros de frais de dossier** seront prélevés sur votre 1^{ère} facture. Lors de la 1^{ère} livraison il faudra fournir un **RIB et signer le mandat SEPA**

Pour une personne appartenant au régime agricole vous pouvez contacter le service social de la MSA au 05 46 97 50 78 pour avoir plus d'informations.

Il faut voir directement avec les différents organismes MDPH, conseil général pour savoir à quelles aides vous pourriez prétendre.

Attention, il se peut que les différentes aides ne soient pas cumulables entre elles.

Tri

Les consignes de tri des emballages recyclables ont changé. Depuis le 01 Février 2016, pour les plastiques acceptés dans les sacs jaunes, l'éventail s'est agrandi : ce sont donc les films entourant les bouteilles, les sachets alimentaires, les plastiques rigides comme les pots de yaourt, de crème, les boîtes de confiseries, les barquettes, ... qui pourront être mis dans les sacs jaunes en plus des emballages cartons et métalliques.

Toutes les informations pratiques seront communiquées dans la presse, le magazine «Poubelle la vie», les nouveaux guides du tri,

Pour en savoir plus dès à présent, les consignes de tri ont été mises à jour sur les sacs jaunes.

La collecte en bacs

Vous utilisez une poubelle pour la collecte de vos déchets.

Depuis le 1er Février 2016, pour être collectée, votre bac de collecte doit être conforme aux conditions de collecte (bac homologué).

Vous pouvez aussi présenter vos déchets directement en sacs.

Pour toute info concernant les consignes de tri de collecte et le calendrier, consultez le site de CALITOM : www.calitom.com

Calendrier



COLLECTE SÉLECTIVE 2016

CE CALENDRIER TIEN COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

JEUDI semaines impaires

JANV. 16	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 17
V 1 FÉRIÉ	L 1 05	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1 31	J 1	S 1	M 1 FÉRIÉ	J 1	D 1
S 2	M 2	M 2	S 2	L 2 18	J 2	S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	L 2 01
D 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	L 3 40	J 3	S 3	M 3
L 4 01	J 4	V 4	L 4 14	M 4	S 4	L 4 27	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4
M 5	V 5	S 5	M 5	J 5 FÉRIÉ	D 5	M 5	V 5	L 5 36	M 5	S 5	L 5 49	J 5
M 6	S 6	D 6	M 6	V 6	L 6 23	M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6
J 7	D 7	L 7 10	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7 45	M 7	S 7
V 8	L 8 06	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8 32	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8
S 9	M 9	M 9	S 9	L 9 19	J 9	S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9 02
D 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10	S 10	L 10 41	J 10	S 10	M 10
L 11 02	J 11	V 11	L 11 15	M 11	S 11	L 11 28	J 11	D 11	M 11	V 11 FÉRIÉ	D 11	M 11
M 12	V 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12 37	M 12	S 12	L 12 50	J 12
M 13	S 13	D 13	M 13	V 13	L 13 24	M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13
J 14	D 14	L 14 11	J 14	S 14	M 14	J 14 FÉRIÉ	D 14	M 14	V 14	L 14 46	M 14	S 14
V 15	L 15 07	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15 FÉRIÉ 33	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15
S 16	M 16	M 16	S 16	L 16 FÉRIÉ 20	J 16	S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16 03
D 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	L 17 42	J 17	S 17	M 17
L 18 03	J 18	V 18	L 18 16	M 18	S 18	L 18 29	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18
M 19	V 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19 38	M 19	S 19	L 19 51	J 19
M 20	S 20	D 20	M 20	V 20	L 20 25	M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20
J 21	D 21	L 21 12	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21 47	M 21	S 21
V 22	L 22 08	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22 34	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22
S 23	M 23	M 23	S 23	L 23 21	J 23	S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23 04
D 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	L 24 43	J 24	S 24	M 24
L 25 04	J 25	V 25	L 25 17	M 25	S 25	L 25 30	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25
M 26	V 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26 39	M 26	S 26	L 26 52	J 26
M 27	S 27	D 27	M 27	V 27	L 27 26	M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27
J 28	D 28	L 28 FÉRIÉ 13	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28 48	M 28	S 28
V 29	L 29 09	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29 35	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29
S 30		M 30	S 30	L 30 22	J 30	S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	L 30 05
D 31		J 31		M 31		D 31	M 31	L 31 44		S 31		M 31

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Respectez le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson

Monoxyde de carbone

Comment prévenir les intoxications :

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée,...)

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

ADIL

Nous vous informons que l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de la Charente tiendra une permanence sur le secteur de Barbezieux St Hilaire

le 1er mardi du mois de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

au centre socioculturel de Barbezieux (sans rendez-vous)

Info ERDF : élagage

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain à proximité du domaine public (trottoirs, routes, chemins). Il vous appartient d'élaguer régulièrement votre végétation sur votre propriété, pour éviter que les branches ne surplombent le domaine public.

Avant tout élagage, si vous êtes amené à installer un échafaudage ou une nacelle par exemple, vous devrez contacter la mairie pour obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public.

Si les branches se situent à moins de 5 mètres des réseaux aériens (électricité, téléphone et éclairage public), vous devez établir une déclaration de travaux auprès de chaque gestionnaire de réseau, puis une déclaration d'intention de commencement de travaux. Ces documents sont disponibles en mairie ou sur le site www.service-public.fr

Sachez que si vous faites appel à une entreprise spécialisée, celle-ci effectue les démarches administratives nécessaire pour votre compte.

Dépôt d'ordures

Faire face aux incivilités liées aux dépôts sauvages et autres écarts de comportement.

Le maire est chargé de la Police municipale. Il est autorisé à contrôler le respect des règles d'hygiène et a autorité pour sanctionner toutes infractions aux règlements. Ont également ce pouvoir, les officiers et agents de Police, les gendarmes, la Police municipale ou garde champêtre et les agents assermentés.

Dépôt sauvage, dépôt autour des conteneurs :

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser en lieu public ou privé à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet, est interdit et sanctionnable. Si les faits ne sont pas accomplis par la personne ayant jouissance du lieu ou avec une autorisation. Les contrevenants se verront adresser, un courrier de rappel à la loi à titre d'avertissement s'il s'agit d'une première infraction, une contravention de classe 3 en cas de récidive.

Nouvel article R 633-6 du code pénal (créé par décret N°2015-337 du 15 Mars 2015)

Les feux de plein air

Sont strictement INTERDITS :

- Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumise à la PAC.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagages des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...



Les conditions pour faire brûler :

- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distance de sécurité, vitesse du vent...).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal

05.45.97.61.40

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :
www.charente.gouv.fr



BRIGITTE RULENS
+33 (0)6 44 17 55 27
delpech-rulens@hotmail.fr
www.fontgiraud.com
CODR - Fond Giraud 16300 BARRET
T. +33 (0)5 45 78 06 01 - F. +33 (0)5 45 78 89 51



AMBULANCES RULLAUD
* Urgences 24h/24 *
Toutes distances - Taxi
V.S.L. Transports assis
Route d'Angoulême 16300 BARBEZIEUX
05 45 78 24 60
Pompes Funèbres Rullaud
Organisation complète d'obsèques 24h/24
Rte de l'Hôpital - 16300 BARBEZIEUX
05 45 78 19 80
N° d'Habilitation 2001-16-13-sarl - ORIAS 07033076

La circulation des Véhicules à moteurs dans les Espaces Naturels

Les loisirs des sports motorisés sont très en vogue de nos jours.

Or se déplacer en 4x4, quad, moto tout terrain n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels,

Dégradation des chemins,

Dérangement de la faune,

Dérangement auprès des marcheurs (risques d'accidents, nuisances sonores).

Afin de concilier, dégradation, protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur est réglementée.

Les maires ou les préfets peuvent restreindre l'accès à certaines voies ouvertes à la circulation publique.

La pratique des sports motorisés sur des terrains aménagés est encadrée par des moyens spécifiques.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes et à l'immobilisation de leur engin.

Références réglementaires

Loi N° 91-2 du 3 Janvier 1991

Articles L,362-1 et L,362-2 du code de l'environnement

Article R,331-3 du code forestier

Code général des collectivités territoriales

Plan départemental des itinéraires de sports de nature



Quelques règles de bonne conduite :

- La circulation de véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique, s'assurer que la voie est bien ouverte à la circulation publique,
- Un chemin carrossable est par définition non ouvert à la circulation publique,
- Un simple sentier ou layon n'est jamais ouvert à la circulation,
- Respecter l'environnement
- Respecter les usagers de la nature (promeneurs, chasseurs, VTT),
- Respecter les cultures, les plantations,
- Circuler en groupe et de préférence à une vitesse raisonnable
- Des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droits et aux manifestations sportives autorisées.

Quelques précisions d'ordre général :

- Les voies ouvertes à la circulation sont les routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux sauf dispositions contraires.
- Les chemins privés sont en principe interdits à la circulation sans l'autorisation du propriétaire.
- Les chemins d'exploitation servent exclusivement à la communication entre parcelles et à leur exploitation.
- En forêt, la circulation est réglementée par le code forestier.
- Les chemins de halage sont fermés à tout véhicule à moteur.

Prendre connaissance de la réglementation auprès de la préfecture, de la mairie, de la gendarmerie.

CHEZ FATIMA
Alimentation Générale



Ouvert 7 j/7 de 7 h à 21 h

CHEZ FATIMA
Compositions Florales



**4 bis, boulevard Chanzy
16300 BARBEZIEUX
☎ 05 45 78 21 31**

Jeux intercommunaux 2015

Quelques photos des jeux intercommunaux qui se sont déroulés les 4/5/6 Septembre 2015 lors du comice de Barbezieux.



Repas et commémoration du 11 Novembre 2015



Inauguration de l'église St Pardoux : 19 Septembre 2015



Les Associations

Association des parents d'élèves

Au mois de septembre, l'année scolaire a débuté avec l'élection du bureau qui a été partiellement renouvelé.



Eric Gavout, Gaëlle Gombeau, Christelle Robquin, Karine Normandin, Laetitia Paulhac

Notre traditionnel loto s'est déroulé le samedi 28 novembre 2015. La réussite de cette soirée nous a permis, entre autres choses, d'offrir aux enfants une séance de cinéma avant les vacances de Noël.

Notre prochaine manifestation est le **Défilé du carnaval** qui, cette année se déroulera à Lachaise le samedi 19 mars.

Ensuite le dimanche 10 Avril, nous organiserons la 5ème édition de notre brocante sur le stade de foot de Barret.

Et enfin, pour clôturer l'année scolaire, il y aura la **kermesse de l'école**, précédée du spectacle préparé par les enseignantes à Barret (mois de juin).

Merci encore à tous les bénévoles qui répondent présents à chaque manifestation, et sans qui rien ne se ferait.

BROCANTE

5ème édition
BARRET (16)
Entre Barbezieux et Archiac



DIMANCHE
10 AVRIL

2 € le mètre à l'extérieur
(paiement sur place à l'entrée)
3 € le mètre à l'intérieur (places limitées)
(paiement à la réservation)

particuliers
et
professionnels

Buvette et
restauration
sur place

Renseignements et inscription :

05 45 98 78 66
06 65 45 65 24
ape.barret16@gmail.com



Association des Parents d'Elèves au profit des écoles de Barret et Lachaise



Les Associations

Amicale Barretoise de Cyclotourisme

Nous profitons de ce journal, pour vous adresser ainsi qu'à vos familles, tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Notre club cyclotouriste, pour son activité du 2ème semestre a profité au maximum du temps magnifique que nous avons vécu, nous permettant ainsi de réaliser de belles randonnées.

Notre randonnée LA BARRETOISE s'est réalisée sous un soleil généreux.

C'est ainsi que 125 participants cyclos ont pu profiter de nos routes des 4B, découvrant ainsi, pour les plus éloignés, que notre Sud Charente n'est pas toujours un « plat pays » !!!

A noter aussi la présence d'une vingtaine de marcheurs accompagnés par un cyclo bénévole.

C'est toujours une satisfaction pour le club organisateur quand la fréquentation est conséquente et de plus lorsqu'aucun incident, ni accident ne vient ternir la journée.

Encore merci aux bénévoles pour leur implication sans faille. (Ce n'est pas donné à tout le monde de bosser dans la joie et la convivialité ... et de cultiver la récurrence !!!)

En Août, huit Barretois ont représenté notre club et notre commune à la Semaine Internationale qui a lieu à ALBI.

Lors de notre Assemblée Générale de NOVEMBRE, nous avons prédéfini les grandes sorties de 2016 :

- | | |
|---|-----------|
| • Concentration Nationale BRIARE LE CANAL | Ascension |
| • Concentration Nationale CAEN | Pentecôte |
| • Semaine Régionale SAINT-YRIEIX | Juillet |
| • Semaine Européenne AUCH | Juillet |
| • Semaine internationale DIJO | Août |

Au pied du Moulin de Lautrec (32) -->



En 2016, en Novembre aura lieu le renouvellement du Bureau de notre association. Nous souhaitons que de nouvelles volontés aient à cœur de s'investir dans la gestion, afin que perdure un club qui a vu le jour il y a 40 ans.

Il faut aussi rappeler que nous accueillons avec beaucoup de plaisir, toutes les personnes qui veulent se joindre à notre groupe pour pédaler, avec mesure, soit sur les routes locales ou plus loin « si affinités ».

Le CYCLOTOURISME est une activité qui se pratique à tout âge, à son rythme, et à son gré.

Nous n'imposons que deux éléments, la bonne humeur et la convivialité.

Semaine Ascension COUTRAS -->



Un abri pittoresque !!

Gym Loisirs Séniors

Au cours de l'assemblée générale du 14 Octobre 2015, nous avons élu un nouveau bureau en raison de la démission des membres de l'ancien CA.

Les séances ont repris comme l'an passé, le mercredi matin à Barret et le jeudi matin à Lamérac avec un effectif de 25 participantes à Barret et 12 à Lamérac.

Les Associations

Le nouveau bureau se compose comme suit :

Présidente : Yvette Garon

Vice présidente : Annie Ollivier

Trésorière : Anne-Marie Jantin

Trésorière adjointe : Viviane Mintais

Secrétaire : Dominique Bordage

Secrétaire adjointe : Nicole Rousseau

Merci aux membres du bureau précédent pour leur disponibilité et leur contribution au maintien de notre activité.



La Fraternelle Théâtre

Cette année, les représentations auront lieu :

- Samedi 12 Mars à 20h30
- Dimanche 13 Mars à 14h00
- Vendredi 18 Mars à 20h30
- Samedi 19 Mars à 20h30

Nos acteurs, petits et grands feront de leur mieux pour vous faire passer un agréable moment et espèrent que vous serez nombreux à venir nous encourager.



Amicale BARRET - EPPING-URBACH

L'Amicale Barret-Epping-Urbach vous présente ses meilleurs vœux pour 2016. Elle vous informe que son Assemblée Générale a eu lieu, le vendredi 15 janvier.

Nous nous réjouissons de la correspondance assidue entre les Écoles de BARRET et d'EPPING et remercions vivement les institutrices pour leur investissement.

4 ans déjà que nous recevons nos Amis mosellans !

Une invitation à leur rendre visite ne saurait tarder... Nous devrions avoir des nouvelles très prochainement !

La Présidente (M.F. Bougras) et son bureau

Le lien des aînés

Comme chaque année, le club « le lien des aînés » participe aux jeux inter-clubs des aînés du comice agricole de Barbezieux, et pour la 5ème fois a remporté le « Trophée des aînés »

L'année 2016 vient de bien commencer, samedi 16 janvier, 132 convives se sont retrouvés pour le repas inter-clubs, tout ceci dans une ambiance festive.



Les Associations

Ci-dessous le programme des festivités, pour l'année 2016

OUVERT A TOUS

- Le 11 mars ... Spectacle « Violettes Impériales » Champniers.
- 9 mai ... Balade en Périgord noir.
- Du 30 mai au 3 juin ... Côte d'opale-Nord-Pas de Calais
- 15-16 septembre ... A travers le Berry



Pour tous renseignements s'adresser à :

H. GENAIS : 05 45 78 04 72 ou D. BELLIGAUD : 05 45 78 19 93

Sans oublier :

- Le mercredi 7 septembre : Concours de pétanque Inter-clubs avec repas
- Le dimanche 2 octobre : LOTO

Le club participe tout au long de l'année aux concours de belote (pétanque) loto de tous les inter-clubs.

A la salle des fours, tous les 1er et 3ème samedis de chaque mois, nous vous attendons nombreux pour un après-midi détente (Belote, boules et jeux divers) qui se termine toujours avec une pâtisserie et une boisson.

Le Marcheur Barretois



La marche contre le cancer organisée par notre association et la ligue contre le cancer aura lieu le Samedi 19 Mars 2016. Départ salle des fêtes de Barret à 14h 00, inscription 5,00€ par personne. Les fonds collectés seront reversés intégralement à la ligue contre le cancer.

Je profiterai de ces quelques lignes pour souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2016.

Notre association de marcheurs augmente le rythme. Depuis le début de l'année nous marchons une journée de plus, le Mardi, un petit circuit de 5 à 8 km, le Vendredi nous continuons la marche de 10 km ainsi que le Dimanche.

Pour agrémenter les randonnées en 2015, nous avons eu une journée pique nique à St Simeux en Mai.

Une sortie à Nantes avec croisière sur l'Erdre, nous étions 77 avec 2 bus au mois de Juin.

Un restaurant au mois d'Octobre.



Les Associations

UFBB Barbezieux - Barret Football

Le club de l'UFBB Barbezieux Barret est en deuil.

Figure emblématique depuis 20 ans de notre club et fidèle parmi les fidèles, MICHEL FILHON nous a malheureusement quitté à l'âge de 80 ans.

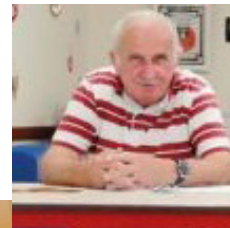
Dirigeants, staff technique, joueurs, éducateurs, arbitres et bénévoles du club s'associent à la douleur de sa famille, de ses proches et de ses amis.

A la mi saison :

L'équipe A est 6ème de promotion de ligue

L'équipe B est première de 3ème division

L'équipe C (en photo) est 6ème de sa poule de 4ème division et toujours en course en coupe des réserves.



Moto Club du Trèfle

L'organisation de sport mécanique a démarré avec le comité des fêtes de l'époque en 1985.

La première course moto sur herbe eu lieu près du cimetière en 1985 (Première course UFOLEP de Charente).

Participer à une course à cette époque était chose facile et peu chère. L'attraction du moment était la catégorie motocyclette de cross. Les jeunes hommes, jeunes filles et même les membres du comité des fêtes (ils vont se reconnaître) affûtaient soigneusement leur monture pour le grand jour. De super souvenirs, et de galère aussi pour les organisateurs. Car la pluie s'invitait parfois à l'organisation. De grosses bottes de paille déroulées à la hâte et l'utilisation des tracteurs pour sortir tout le monde des champs.

Puis il y a eu logiquement la naissance du Moto club et une quarantaine de licenciés. Année après année les organisations furent plus lourdes. Des buttes de terre, des grands circuits très appréciés par les participants en moto, sidecar ou quad et puis le public toujours plus nombreux.

Après le moto cross nous avons organisé (merci Hervé et tous ceux qui ont aidé) 4 années de randonnée moto et quad. Traversé tous les ans une quinzaine de communes. Là aussi beaucoup de travail administratif, comprenant la préparation, la reconnaissance...

De grandes randonnées là aussi très appréciées par nos nombreux participants. Entrecoupée par des soirées repas dansant. Soirées cabaret, St valentin. Le bilan de toutes ces années d'animation sur notre commune est très positif.

Aujourd'hui nous sommes 6 autour de la table et une poignée d'anciens adhérents pour nous aider s'il y a besoin. 2 d'entre nous participent encore à des randonnées. Comme toute association l'usure de nombreuses années de bénévolat se fait ressentir et quand on ne participe plus à l'activité on est beaucoup moins motivé. Nous avons encore des idées d'organisation qui pourraient être mises en place dans notre commune. Mais on verra bien.

Une équipe nouvelle serait la bienvenue, contactez nous.

Les membres du moto club vous souhaitent beaucoup de bonnes choses pour l'année 2016

Les membres du club et son président
RIDEAU Bruno

BARRET **Dimanche 29 septembre 1985**

courses motos sur herbe

Organisées par l'école motocycliste de Berneuil (17) et le comité des fêtes de Barret

CATÉGORIES

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| 1 - Mob. — 50 cc | 5 - Toutes cylindrées féminines |
| 2 - 50 - 80 cc | 6 - Motos anciennes |
| 3 - 125 cc | 7 - 250 - 500 cc 2 temps |
| 4 - Enduros - Trails | 8 - 250 - 500 cc 4 temps |

Comité des fêtes

La Barretoise la 10ème édition :

Nouveauté avec l'investissement d'éclairages sous les tivolis, la venue d'un des bars de la Foire ce qui permet à Claude et son équipe d'évoluer à l'aise, un peu moins de stands et un tivoli de plus pour la chorale d'Alfondega da fé et le rallye automobile local à l'initiative de Patrick et Kiki.

Une affluence le samedi, en hausse après une 9ème venteuse et arrosée, une banda à la hauteur de l'événement et un DJ à l'écoute d'une population de jeunes ayant grandi avec la Barretoise et bien sûr de moins jeunes toujours vaillants.

A noter un contexte économique difficile avec des prix relativement élevés au niveau des producteurs. Une buvette en hausse de fréquentation néanmoins.

Près de 250 repas le dimanche qui ont pour certains attendus le cochon un certain temps, et la chorale, accueillie depuis le samedi matin par un groupe de Barretois, nous aidant pour le logement et les repas sous la conduite de Manu.

Le comité a joué à ce moment son rôle afin d'aider à démarrer des contacts qui, on l'espère, seront suivis d'autres en 2016.

Le Fado une 2ème édition 13/14 & 15 Novembre suite aux nombreuses demandes.

Un partenariat Mairie / CDC et Comité.

Un week-end sur 3 jours.

Le vendredi soir au Club, très bien accueillie par Elisabeth avec la prestation des musiciens et de Johana avant le film « les grandes ondes » et un morceau de gâteau et un verre de porto.

Le samedi soir avec 241 convives, et plus de 270 repas, bénévoles et techniciens compris, un vrai défi relevé à la plancha par Virginie et Raphaël, avec l'aide de Gloria, KIKI, Yannick, Corinne, Aline et Marie Christine en cuisine et ceux que j'ai oublié !

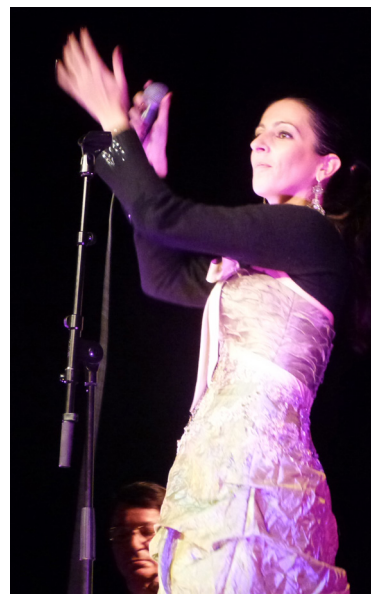
Au service, trop nombreux pour être cités, merci à tous pour leur implication et leur dextérité.

Un coup de chapeau au Quignon doré de nous avoir accompagné pour la cuisson des pommes de terre, à Mr Murget pour son prêt de matériel (bonne idée Benoît) et de bons gâteaux appréciés à tous les endroits.

Et merci à Video Sound Tec pour l'éclairage et la sonorisation pas toujours facile à régler dans notre salle.

Des personnes de La Rochelle, de Jonzac, Angoulême sont venues ce Week-end, plus de 400 dont une partie le dimanche à 15h30 pour une prestation mise en valeur par le cadre du Théâtre au Château.

Les échos dans la semaine qui a suivi montre que l'équipe a réussi un joli numéro, même si la morue fut à certains moments en retard ou fort rare !!



Une AG qui, au delà d'un bilan réussi de 4 saisons fort occupées, d'un déficit suite aux frais liés à la Barretoise et ses activités exceptionnelles, a vu la démission de ses chevilles ouvrières.

Le relais n'étant pas pris à ce jour, l'énoisage n'a pas eu lieu, le Brin d'Aillet risque de rester dans le jardin et les bonnes volontés pour tenir la baraque ne sont pas légion.

Si voir Barret rester animé vous tient à cœur merci de vous manifester auprès de la mairie.

Quizz communal : réponse

Réponse du quizz communal du Journal N° 21

La question était :

Le 31 Août 1922, le conseil municipal de BARRET, dûment convoqué par Mr le Maire «Maurice Hitier» s'est assemblé au lieu ordinaire des séances pour une Délibération lu et approuvé à Angoulême le 26 Septembre 1922 par Mr le Préfet.

De quoi s'agissait-il ?

DE
LA CHARENTE
—
Arrondissement
DE
BARBEZIEUX
—
COMMUNE
De Barret

OBJET :

Le nombre des Conseillers municipaux en
exercice est de

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la commune de Barret*

Séance... ordinaire du 31 Août 1892

L'an mil ~~neuf~~ cent ~~quatre~~ vingt-deux du mois d'Sept
à 9 heures du matin

Le Conseil municipal de la commune de Barret, dûment convoqué
par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la
présidence de M. Le Moine
pour la session

Présents : MM. Hédier Barthomme Larouche
Gaussant Hérod Blandet Boudin
Corépan Denis

formant la majorité des membres en exercice

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil,
M. Blandet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président expose propose au conseil de
 voter une somme de deux cent francs
 à prendre sur les crédits affectés à l'en-
 tretien des Bâtimens Communaux qui ne
 sont pas épuisés dans leur entier, afin
 d'établir un poste de téléphonie sans fil
 à l'école. Il croit que cela pourra

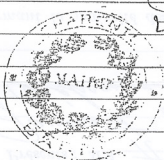
Indice : l'instituteur avait des obligations suite à cette
délibération.

Réponse : **le téléphone sans fil**

*Tu et approuvé
M. Gaudin le 26 septembre 1922
P. le Préfet
Le Conseiller de Préfecture*

*rendre service aux agriculteurs car chaque
fois la poste de la leur s'effel doit annoncer
le temps qu'il fera le lendemain et l'instituteur
qui doit diriger la poste, sera puni par
les enfants les premiers du temps pour la journée
suivante.*

*Le conseil après avoir entendu l'exposé
de M. le Maire l'a adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré à Barret le 31 août et au ci dessus
Ont signé au registre les membres présents
pour copie conforme
Barret le 1^{er} 9/22*





S.A.R.L. AMBULANCES SECOURS RAPIDES



Rodolphe MIZRAHI

24 Rue Sadi Carnot - BP 40012

16300 BARBEZIEUX – SAINT - HILAIRE

Tél : 05.45.78.19.19. - Fax : 05.45.78.11.11.

@ : rodolphe.mizrahi@wanadoo.fr

Transport Sanitaire France et étranger.

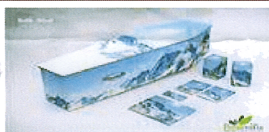
Véhicule climatisé et confortable.



Service d'urgence assuré jour et nuit – dimanches et fêtes



Rendre Hommage Autrement



S.A.R.L. POMPES FUNÈBRES CENTRALES

Gérant Rodolphe MIZRAHI Conseiller Funéraire

Transport de corps avant et après mise en bière.
Organisation complète d'obsèques - Habilitation N° 2001.16.10.
Assistance Funéraire - Toutes démarches évitées aux familles.
Magasin d'articles funéraires - Contrats obsèques.
Maisons Funéraires à disposition.
24H/24 - 7 jours/7.

24 Rue Sadi Carnot - BP 40012
16300 BARBEZIEUX – SAINT - HILAIRE
Tél : 05.45.78.19.19. - Fax : 05.45.78.11.11.
@ : rodolphe.mizrahi@wanadoo.fr



ATELIER DE TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT

Marie-Christine
GARON-FROUGIER

Répare vos fauteuils
Confectionne vos rideaux
Tentures murales

Tél. : 05 45 78 03 41



Garage ROUX

Avenue de l'Europe
16300 BARBEZIEUX



TEL : 05 45 78 89 06
FAX : 05 45 78 75 99
garage.roux@wanadoo.fr



atelier des
marbriers
façonniers®

Bâcle

Pierre & Granit
Marbrerie - Taille de pierre

Email : jean.pierre.bacle@wanadoo.fr

Site : www.bacle-pierre-et-granit.com

n° 5 - ZA Plaisance - 16300 Barbezieux
Tél. 05 45 78 17 57

Renou' Peinture

Peinture intérieure, extérieure - Ravalement de façades - Doublage murs intérieurs - Décoration intérieure - Parquet flottant - Revêtements Sols et Murs - Lavage haute pression - Vitrerie



Christian Filhon
"Le Terrier de chez Filhon" 16300 BARRET
Tél/Fax : 05 45 78 27 85 - 06 11 15 32 93
christian.filhon@sfr.fr

Transports
nadon

05 45 78 61 77

Pille Bourse - Champ des Riveux
16300 BARRET
Fax : 05 45 78 62 89



